



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 081-218101632-20250319-2025\_DEL06-DE



Séance du 19 MARS 2025

2025 /01/ 06

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTES	: 09
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Jeudi 13 Mars 2025*

Date d’Affichage : *Jeudi 13 Mars 2025*

Secrétaire de Séance : *Elizabeth ORIVES*

### *Etaient présents :*

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### *Etaient absents représentés :*

BARENS Janine par MARTIN Michel  
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine  
MONNIER Laurent par MAUREL Agnès  
CHABBERT Cécile par ALBERT Corine  
LAFONT Stéphanie par ROUQUETTE Françoise  
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par PÉNÉLA Wilfried  
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe  
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

### **OBJET : Acquisition d’une bande de terre située 30 rue Haute de Boutonnet à M. et Mme Samuel et Antoinette CHACHERO**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que M. et Mme Samuel et Antoinette CHACHERO sont propriétaires de la parcelle cadastrée section AD n°73, située n°30 rue haute de Boutonnet ;

CONSIDERANT que le mur de soutènement situé présente certains désordres et s'est en partie éboulé ;

CONSIDERANT que l'espace situé en contre-bas appartient en partie au domaine public et que le chemin rural en contre-haut du mur doit rester accessible aux camions et engins de la Ville notamment pour effectuer des travaux d'entretien ;

CONSIDERANT qu'il est envisagé l'acquisition par la Commune d'une bande de terre à M. et Mme CHACHERO pour permettre à la Ville d'assurer l'entretien de ce mur de soutènement ;

CONSIDERANT qu'il a été proposé l'acquisition, à l'€uro symbolique, d'une partie de la parcelle concernée pour une superficie d'environ 27 m<sup>2</sup> ;

CONSIDERANT que les frais notariaux et de géomètre afférant à cette affaire seront pris en charge par la Commune ;

CONSIDERANT que M. et Mme CHACHERO ont confirmé leur accord par courrier en date du 23 Janvier 2025 ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Aménagement de l'espace, habitat, urbanisme et foncier » du 12 Mars 2025 ;

DÉCIDE, après en avoir délibéré :

1°) d'autoriser l'acquisition de cette partie de parcelle cadastrée section AD n°73p, d'une superficie d'environ 27 m<sup>2</sup>, à l'€uro symbolique au bénéfice de Samuel et Antoinette CHACHERO ;

2°) d'habiliter Monsieur le Maire, ou tout représentant, à signer l'acte d'acquisition et à procéder à toutes les formalités utiles ;

3°) d'autoriser l'imputation de cette dépense sur les crédits figurant au budget de la Commune.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,

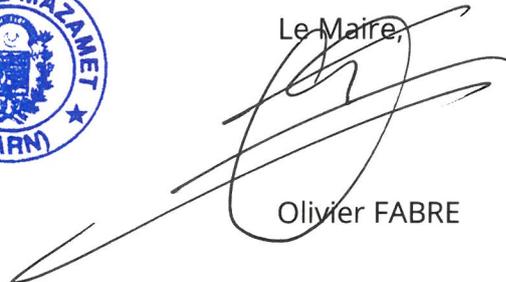
La Secrétaire de séance,



Elizabeth ORIVES



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*